



OBJECTIF

Encourager les étudiants à faire des études à temps plein en français dans un établissement francophone du Canada

VALEUR DE LA BOURSE

Bourse pour étudiants qui n'ont pas encore fait d'études postsecondaires : 2000 \$

Les étudiants qui n'ont pas encore fréquenté d'établissement postsecondaire peuvent recevoir 1000 \$ par semestre pendant jusqu'à deux semestres consécutifs.

Bourse pour étudiants qui ont déjà fait des études postsecondaires : 1000 \$

Les étudiants qui ont déjà fait des études postsecondaires (minimum de 9 crédits) peuvent recevoir 500 \$ par semestre pendant jusqu'à deux semestres consécutifs.

Les étudiants ne peuvent se voir accorder qu'une bourse par catégorie. Le montant maximum que l'étudiant peut recevoir sur l'ensemble de sa vie pour la bourse pour étudiants à temps plein est de 3000 \$ au moment de la première demande.

Le nombre de bourses disponibles chaque année est limité. Les bourses seront décernées en fonction des notes des étudiants. Ceux dont la demande n'est pas retenue seront placés sur une liste d'attente.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1. Vous devez être citoyen(ne) canadien(ne) ou avoir le statut de résident(e) permanent(e) et avoir vécu en Nouvelle-Écosse depuis 12 mois avant le 1^{er} juillet de l'année en cours. Les étudiants qui ne sont pas originaires de la Nouvelle-Écosse et qui résident en Nouvelle-Écosse pour fréquenter une université ou un autre établissement postsecondaire ne sont pas admissibles.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences concernant le statut de résident, veuillez visiter le site Web du programme d'aide aux étudiants de la Nouvelle-Écosse à <http://studentloans.EDnet.ns.ca>.

2. Vous devez être un étudiant à temps plein au postsecondaire inscrit à l'Université Sainte-Anne pour pouvoir recevoir le montant de la bourse qui vous a été attribué. Les étudiants qui sont inscrits à un établissement francophone du Canada en dehors de la Nouvelle-Écosse ne seront admissibles que si le programme d'études qu'ils ont choisi n'est pas disponible à l'Université Sainte-Anne.
3. Vous devez suivre au moins 9 crédits en français par semestre.

DATE LIMITE POUR LES DEMANDES

Pour les étudiants qui n'ont pas encore fait d'études postsecondaires : **le 15 mai 2016**.

Pour les étudiants qui ont déjà fait des études postsecondaires : **le 30 septembre 2016**.

Toutes les demandes de bourse devront porter un cachet de la poste faisant foi de leur envoi avant la date limite.

Veuillez envoyer votre formulaire de demande dûment rempli et les pièces justificatives à l'adresse suivante :

Coordinateur provincial
Programmes de langues officielles
Ministère de l'Éducation et
Développement de la petite enfance
C.P. 578
Halifax (N.-É.) B3J 2S9

CRITÈRES DE SÉLECTION

Pour les étudiants qui n'ont pas encore fait d'études postsecondaires :

Les bourses seront attribuées selon une lettre explicative décrivant sa participation dans les activités scolaires et dans la communauté et les notes obtenues par l'élève pour les cours de 11^e et de 12^e année au deuxième cycle du secondaire, pour les candidat(e)s qui répondent à tous les autres critères d'admissibilité.

Pour les étudiants qui ont déjà fait des études postsecondaires :

Les bourses seront attribuées en fonction de la MPC obtenue pour l'année complète la plus récente et une lettre explicative décrivant sa participation aux activités dans l'établissement postsecondaire et dans la communauté, pour les candidat(e)s qui répondent à tous les autres critères d'admissibilité.

Les candidats recevront un avis par écrit dans les 4 à 6 semaines suivant la date limite, qui leur indiquera s'ils ont reçu ou non une bourse.

DOCUMENTS EXIGÉS

Veuillez soumettre le formulaire de candidature ci-joint, accompagné des documents suivants :

- photocopie de la preuve du statut de citoyen ou de résident permanent (certificat de naissance, passeport, carte de citoyen, carte de résident permanent)
- photocopie de la carte d'assurance sociale
- relevé de notes officiel le plus récent avec sceau de l'établissement
- copie de curriculum vitae
- lettre explicative décrivant votre participation aux activités dans l'établissement et dans la communauté

CONDITIONS

1. Si vous recevez la bourse et vous apportez le moindre changement au programme approuvé, il faut en informer immédiatement le ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance pour vérifier si vous êtes toujours admissible pour la bourse.
2. Une fois qu'on vous a attribué la bourse, il faut que vous ayez une MPC d'au moins 3,0 lors du semestre pour pouvoir recevoir le solde de la bourse lors du semestre suivant.

À NOTER :

1. Les bourses seront versées directement à l'Université Sainte-Anne au nom de l'étudiant(e). Les étudiants inscrits dans d'autres établissements recevront un chèque qui leur sera adressé directement. Les bourses seront versées une fois que le ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance aura reçu un relevé de notes officiel avec sceau de l'établissement avant la date spécifiée ci-dessus.
2. Les bourses pour étudiants à temps plein peuvent être ou ne pas être considérées comme étant un revenu imposable en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Le ministère de Finance fournira les documents nécessaires pour les déclarations de revenus. Veuillez vous référer au site Web de l'Agence du revenu du Canada pour obtenir de plus amples renseignements.
3. **Si vous détenez un certificat d'aptitude à l'enseignement en Nouvelle-Écosse en vigueur, posez votre candidature au programme de bourses pour enseignants.**

Veillez écrire lisiblement.

Nom de famille : _____

Prénom : _____

Titre : M. M^{lle} M^{me}

Numéro d'assurance sociale : _____ Date de naissance : _____

Adresse permanente : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

 Citoyen(ne) canadien(ne) Résident(e) permanent(e)J'ai déjà fait des études postsecondaires : oui non

Établissement que je vais fréquenter : _____

Programme/grade suivi : _____

Durée du programme : _____

Année d'études pour laquelle je demande la bourse : 1^{re} 2^e 3^e 4^e 5^eBourse demandée pour : 1 semestre 2 semestresJ'ai déjà reçu une bourse dans le cadre de ce programme : oui non

Si oui, veuillez indiquer l'année : _____ et le montant reçu : _____

DÉCLARATION DE L'AUTEUR DE LA DEMANDE :

Je sou mets, par la présente, une demande de bourse et déclare que toutes les informations fournies sont complètes et exactes, que j'ai répondu à toutes les questions qui s'appliquent dans mon cas dans ce formulaire et que je serai un(e) étudiant(e) à temps plein pendant la période indiquée et suivrai le programme indiqué. J'ai bien compris que ma demande sera traitée sous réserve de la vérification des informations ci-dessus et j'autorise, par la présente, l'établissement où je serai inscrit(e) à transmettre au ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance, sur demande, toute information concernant mes études postsecondaires.

Signature : _____ Date : _____

Veillez envoyer votre formulaire de demande dûment rempli et les pièces justificatives à l'adresse suivante :

Coordinateur provincial
Programmes de langues officielles
Ministère de l'Éducation et
Développement de la petite enfance
C.P. 578
Halifax (N.-É.) B3J 2S9

N'oubliez pas d'inclure les documents suivants :

- formulaire de demande
- photocopie de la preuve du statut de citoyen ou de résident permanent (certificat de naissance, passeport, carte de citoyen, carte de résident permanent)
- photocopie de la carte d'assurance sociale
- relevé de notes officiel le plus récent avec sceau de l'établissement
- copie de curriculum vitae
- lettre de présentation

À noter :

1. N'oubliez pas que les bourses ne sont pas garanties. Tous les candidats au programme de bourses ne seront pas retenus. Ceux qui ne sont pas retenus pour recevoir une bourse seront placés sur une liste d'attente pour l'année universitaire 2016–2017.
2. Les bourses pour étudiants à temps plein peuvent être ou ne pas être considérées comme étant un revenu imposable en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Le ministère de Finance fournira les documents nécessaires pour les déclarations de revenus. Veuillez vous référer au site Web de l'Agence du revenu du Canada pour obtenir de plus amples renseignements.